

M. Rynard: Monsieur l'Orateur, j'ai pairé avec le député de Brantford (M. Brown). Si j'avais voté, j'aurais appuyé la motion.

M. Muir (Lisgar): Monsieur l'Orateur, pour fins d'inscription au compte rendu, j'étais présent, mais je me suis abstenu de voter sur ce que je considère comme une question d'ordre purement interne du gouvernement. (Applaudissements)

[Français]

M. Valade: Monsieur l'Orateur, je me suis abstenu de voter pour protester contre cette perte de temps et cet abus du Parlement.

[Traduction]

M. Mackasey: Monsieur l'Orateur, j'ai pairé avec le député de Calgary-Sud (M. Ballard). Si j'avais voté, j'aurais appuyé la motion.

M. l'Orateur: A l'ordre. Je me permets de signaler aux députés qu'il n'est pas d'usage, je pense, qu'ils expliquent la raison pour laquelle ils ont voté ou n'ont pas voté ou pour laquelle ils ont pairé.

M. MacInnis: Monsieur l'Orateur, au sujet de cette question de Règlement, l'observation s'applique-t-elle aussi dans le cas du ministre...

M. l'Orateur: A l'ordre. Il en va de même pour tous les représentants à la Chambre.

LES SUBSIDES

La Chambre se forme en comité des subsides sous la présidence de M. Batten.

M. le président: A l'ordre. La Chambre se forme de nouveau en comité des subsides. Lorsque le comité a levé la séance le mardi 19 mars le crédit 6c du ministère de la Production de défense était à l'étude.

PRODUCTION DE DÉFENSE

6c. Remboursement à la Caisse renouvelable de la Production de défense établie en vertu de l'article 16 (1) de la loi sur la production de défense pour les pertes subies dans l'exploitation de la fonderie de magnésium de Haley (Ont.) appartenant à la Couronne, antérieurement à sa vente en décembre 1967: \$480,000.

Des voix: Adopté.

M. McIntosh: Non, monsieur le président.

M. Nasserden: Monsieur le président, pourrions-nous obtenir une déclaration du ministre? Je crois qu'il a des renseignements à nous fournir.

[M. Walker.]

L'hon. M. Drury: Monsieur le président, hier le député de Rosthern a demandé qui étaient les vérificateurs d'Haley Industries. Il y a eu trois entreprises. Entre 1951 et 1962, Thorne, Mulholland, Howson & McPherson. En 1963, Clarkson, Gordon. Et de 1964 à 1967, Tye, Pearson. L'Auditeur général n'est pas le vérificateur officiel de cette compagnie. On a employé les vérificateurs associés aux compagnies qui avaient les contrats de direction.

On a demandé combien il y avait d'employés aux industries Haley. On m'apprend que le niveau courant de l'emploi est de 184. On a ajouté 34 employés depuis que Bartaco a pris la succession, au début de l'année, la plupart des employés résidant dans les circonscriptions de Renfrew-Nord et de Renfrew-Sud. On m'a dit que la longueur du service est la suivante: 30 p. 100 des employés ont plus de sept ans de service et le reste, environ 70 p. 100, ont moins de sept ans de service.

Les qualifications professionnelles requises sont celles des métallurgistes, des radiographes, des modeleurs, des noyauteurs et des machinistes. Même à l'égard de ceux qu'on ne pourrait pas appeler des ouvriers professionnels, pour les ouvriers spécialisés, un entraînement particulier s'impose.

L'installation initiale, en 1951, avait entraîné les dépenses suivantes: le terrain, \$1; les immeubles et les services, y compris l'eau et l'électricité, \$1,818,000; le matériel, \$894,000. Quant à l'état de l'usine avant que la solution ait été proposée, c'est-à-dire le transfert à la Bartaco Industries, nous avons retenu les services de consultants pour nous proposer divers moyens d'exploiter l'usine. On me dit que les consultants ont signalé que de nouveaux investissements appréciables seraient nécessaires si l'usine devait être exploitée de façon rentable et continuer à produire des pièces moulées en magnésium et en aluminium de haute qualité.

La fonderie—car c'est ce qu'elle est essentiellement—s'est détériorée au fil des ans, comme on peut s'y attendre, et de nouveaux investissements seraient utiles. D'après les experts, ces investissements étaient nécessaires qu'il s'agisse de la Couronne ou de celui qui reprendrait l'entreprise.

● (5.10 p.m.)

Le rapport soulignait aussi la nécessité d'une direction énergique à la tête de cette entreprise. On me dit que les travaux nécessaires à l'aménagement des installations existantes comprennent la réparation du toit,